



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 26 Mai 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Vote Budget supplémentaire 2025 - BUDGET ANNEXE COLLECTE DES DÉCHETS

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le 26 mai à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Gilles BATESTI, Jeanne CALLIER, Marie-Christine BERTOLUCCI, Carulina COLOMBANI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Jean-Charles LEONARDI, Serge LINALE, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Emma MUSSIER, Julien MORGANTI, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Martine PERFETTINI, Bruno POLIFRONI, Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI

ONT DONNE POUVOIR :

Jean-Jacques BIAGGINI à Gilles BATESTI
Jean-Louis MILANI à Louis POZZO DI BORGO
Leslie PELLEGGRI à Pierre SAVELLI
Ivana POLISINI à Didier GRASSI
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Michel SIMONPIETRI à Marie Dominique GIAMARCHI
Christelle TIMSIT à Carulina COLOMBANI

ABSENTS :

Christine MALAFRONTÉ, Jean Martin MONDOLONI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Gilles SIMEONI, Hélène SALGE, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Vote Budget supplémentaire 2025 - BUDGET ANNEXE COLLECTE DES DECHETS

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Budget primitif 2025 adopté par délibération du Conseil communautaire en date du 09 décembre 2024 ;

Considérant, la nécessité d'inscrire :

-La reprise des résultats 2024 : tels qu'issus des comptes financiers uniques (CFU), votés en Conseil communautaire du 30 Mars 2025.

-De reprendre les restes à réaliser : correspondent aux crédits d'investissement engagés mais non mandatés à la clôture de l'exercice précédent. Ils sont repris pour assurer la continuité des opérations d'investissement en cours ;

-De réajuster les crédits votés au budget primitif 2025, par un budget supplémentaire 2025 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire et le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À la majorité) - Contre : M. Morganti

Le Budget supplémentaire 2025 pour le budget annexe Collecte des déchets, par chapitre et opérations comme suit :

En fonctionnement en dépenses :

Fonctionnement - Dépenses		2025			
CHAP	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2024	BP 2025	BS 2025	BP TOTAL 2025
011	Charges à caractère général	1 965 055,00	2 045 000,00	0,00	2 045 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 932 099,00	5 888 208,00	- 150 000,00	5 738 208,00
014	Atténuations de produits	119 300,00	95 000,00	95 625,00	190 625,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	427 000,00	460 000,00	155 000,00	615 000,00
65	Autres charges de gestion courante	6 692 862,00	6 842 000,00	0,00	6 842 000,00
66	Charges financières	8 545,00	23 000,00	0,00	23 000,00
67	Charges spécifiques	11 700,00	30 000,00	100 000,00	130 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	20 000,00	20 000,00	200 000,00	220 000,00
		15 176 561,00	15 403 208,00	400 625,00	15 803 833,00

En fonctionnement en recettes :

Fonctionnement - Recettes		2025			
CHAP	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2024	BP 2025	BS 2025	BP TOTAL 2025
013	Atténuations de charges	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	936 000,00	1 160 000,00	150 000,00	1 310 000,00
731	Fiscalité locale	12 068 000,00	12 360 000,00	250 625,00	12 610 625,00
75	Autres produits de gestion courante	2 122 561,00	1 821 208,00	0,00	1 821 208,00
		15 176 561,00	15 403 208,00	400 625,00	15 803 833,00

OBJET : Vote Budget supplémentaire 2025 - BUDGET ANNEXE COLLECTE DES DÉCHETS

En investissement en dépenses :

Investissement - Dépenses 2025						
CHAP	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2025	RAR	BS 2025	BS 2025+RAR	TOTAL 2025
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 600,00	0,00	0,00	0,00	11 600,00
20	Immobilisations incorporelles	4 500,00	0,00	14 165,57	14 165,57	18 665,57
21	Immobilisations corporelles	861 900,00	795 524,09	0,00	795 524,09	1 657 424,09
3021	Immobilisations en cours	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
		1 390 000,00	795 524,09	14 165,57	809 689,66	2 199 689,66

En investissement en recettes :

Investissement - Recettes 2025						
CHAP	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2025	RAR	BS 2025	BS 2025+RAR	TOTAL 2025
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	132 306,60	132 306,60	132 306,60
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	460 000,00	0,00	155 000,00	155 000,00	615 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	120 000,00	28 802,20	0,00	28 802,20	148 802,20
3021	Subventions d'investissement	360 000,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	248 580,86	95 000,00	343 580,86	343 580,86
16	Emprunts et dettes assimilées	450 000,00	400 000,00	- 250 000,00	150 000,00	600 000,00
		1 390 000,00	677 383,06	132 306,60	809 689,66	2 199 689,66

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT



LOUIS POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr